



FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE

3, rue Dieudonné Costes - B.P. 40348 75625 PARIS CEDEX 13

N2 Messieurs et Dames Zone 4

CONVOICATIONS au CRITERIUM FEDERAL Tour 2

Toutes les catégories se dérouleront à ISTRES (13)

Gymnase DONNADIEU Bd Edouard GUIZONNIER, puis rue de la harpe
Le Palio 13270 ISTRES 04 42 55 50 23.

Le Samedi 28 janvier 2017 Appel 13H30 Début des épreuves 14H00
Le Dimanche 29 janvier 2017 Poursuite de la compétition à 9H00

Responsable Fédéral : Gilbert CHAVEROT 06 82.84.33.48 g.chaverot@free.fr

Juge-arbitre : Gérard ESPIE 06.08.36.11.01 g.espie@orange.fr

Organisateur : ISTRES TT istrestt@gmail.com

Les balles fournies par Butterfly seront **BLANCHES et en PLASTIQUE!**

N'OUBLIEZ PAS VOTRE PREUVE DE LICENCE avec CERTIFICATION MEDICALE

La preuve de la licenciation peut se faire via tous les moyens mis à disposition par la FATT.

RAPPEL : Forfait non excusé = Pénalité financière de 20 € + Exclusion de la compétition

Nota : Le forfait est excusé si :

- Le joueur prévient le Responsable Fédéral de son absence **au plus tard le mercredi (avant 12h00)** qui précède la compétition. **Confirmation écrite** (mail ou courrier) **indispensable**
- Son absence est signalée avant le début de la compétition.** Le joueur fait alors parvenir un **certificat médical au Responsable Fédéral dès le lundi suivant la compétition**

DEROULEMENT DE LA COMPETITION :

Tableaux féminins : 5 tableaux de **10 joueuses** – Toutes les places sont jouées –

Samedi : **poules de 5** (4 tours en D15, D13 et D11, 3 tours en DSE et D18) ;

Dimanche : fin des poules, Classement entre 1 et 2, 3 et 4, 5.

Fin à 14h30 pour D11, D13, D15 et à 15H pour D18, DSE.

Tableaux masculins : 5 tableaux de **16 joueurs** – Toutes les places sont jouées -

Samedi : **Poules de 4** ;

Dimanche : tableau ;

Fin des tableaux à 15h (M11), 15h30 (M13), 16h (M15, M18, MSE) ;

Le coté KO des tableaux masculins terminent 30' plus tôt.

Choix de l'article I.302 des règlements sportifs échelon national :

Placement des joueurs : A chaque tour du critérium fédéral, **les joueurs sont placés selon les résultat du tout précédent** (d'après la place qualificative pour le T1) ; si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points 'licence' que lui .

Rappel de l'article III.205.2 des règlements sportifs (échelon nationale 2) :

Extrait :

« A l'issue de chacun des **trois premiers tours**, le premier des tableaux ME et DE accèdent obligatoirement à la nationale 1.

A l'issue du dernier tour, le premier des tableaux ME et DE accède à la nationale 1 ou participe en nationale 2, la saison suivante.

A l'issue de **chaque tour**, le premier des tableaux M18, M15, M13, M11, D18, D15, D13, D11 accède à la nationale 1 ou participe en nationale 2 au tableau immédiatement supérieur (exemple : le premier en M15 joue le tour suivant en M18 ; la première en D18 joue le tour suivant en DE).

Constitution des poules :

La commission fédérale d'arbitrage a rappelé à tous les JA, la règle applicable lors de la constitution des poules :

Jusqu'à maintenant, il s'agissait simplement de l'application du serpent, en évitant, si possible, que 2 joueurs d'une même association ne soient placés dans la même poule. Dorénavant, toujours à partir de la liste des qualifiés, et après avoir placé les numéros 1 des poules, un tirage au sort doit être effectué à l'intérieur de blocs de 4, avec la même restriction concernant les joueurs d'une même association.